Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: - (1996)

Heft: 93

Rubrik: Nouvelles fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Nouvelles Fédérales

HUMANITAIRE

Le CICR revoit sa stratégie

Mandaté par la communauté internationale pour porter assistance aux victimes des conflits, le Comité International de la Croix-Rouge, devant le chaos des pays africains, est aujourd'hui appelé à reconsidérer ses méthodes d'intervention. C'est ainsi que le président de l'institution, Cornelio Sommaruga, devant l'immobilisme des pays du nord, s'est adressé à la presse pour défendre une action militaire au Zaïre. Depuis quelques temps, le CICR sort de sa réserve et n'hésite plus à dénoncer les parties qui ne respectent pas le droit humanitaire. De fait, les conflits actuels, de type ethnique, visent de plus en plus les civils. Le combat passe par l'appel des chefs de délégation qui informent au coup par coup des événements. Discours vers l'extérieur mais aussi en direction des population locales par le biais du monde culturel. Au siège genevois du CICR, l'adaptation aux nouveaux types de conflit impose aussi des changements. Des cours ont été élaborés pour placer les aspirants dans une situation qui s'adapte aux nouvelles réalités et pour leur apporter des réponses aux dilemmes moraux que l'évolution de l'intervention humanitaire engendre.

ASSURANCE SOCIALE

Dixième révision de l'AVS : du nouveau dans les prestations et les cotisations

Dès le 1er janvier 1997 seront appliquées les nouvelles modalités élaborées lors de la dixième révision de l'AVS. Les changements apportés touchent tant les prestations que les cotisations et concernent les personnes qui commenceront à bénéficier d'une rente en 1997. Celles en cours ne seront adaptées qu'à partir de 2001.

Une des modifications majeures est l'introduction du *splitting*, c'est à dire le droit à une rente personnelle indépendamment de l'état civil. Les couples mariés ne percevront plus une rente mais deux versements individuels. Il subsistera un plafonnement dès lors que les deux rentes excéderont 150% du montant maximal.

La dixième révision prend, d'autre part, en compte la bonification pour tâches éducatives et tâches d'assistance. Elle introduit la rente de veuf qui, plus restritive que celle des femmes, cessera dès la majorité de l'enfant à charge. Enfin, les hommes auront la possibilité d'anticiper d'un an le versement de la rente AVS et de deux ans à partir de 2001. La rente mensuelle sera diminuée de 6,8% par année d'anticipation. Concernant les étrangers en Suisse, les ressortissants d'un pays dont l'État d'origine n'a pas conclu de convention de sécurité sociale pourront en quittant la Suisse obtenir le remboursement de l'intégralité des cotisations AVS qu'ils ont versées, y compris la part de l'employeur. Enfin, dans le domaine des cotisations, la principale innovation est l'obligation pour toutes les personnes sans activité lucrative de cotiser, sauf celles dont le conjoint actif a payé au moins le double de la cotisation minimale.

LOGEMENT

Un endroit correct où il doit faire bon vivre

Habitable ou non habitable ? Telle est la question... que se pose un homme, Hugo Kehrli, du Département des travaux publics et de l'énergie qui a pour importante mission de juger de « l'habitabilité » des futurs logements de la République. Deux aspirations : espace et luminosité. Il s'agit, de fait, d'éviter les chambres-placards ou les baignoires inaccessibles. Pour l'aider dans sa tâche, il existe un arsenal juridique comprenant la loi sur les constructions et, dans le cas des logements sociaux, le règlement HLM. Quant ce poste a été créé, l'architecte qu'il est pensait ne rencontrer que 10% de cas problématiques. Erreur ! Ce sont près d'un tiers des logements qui méritent corrections. Et Hugo Kehrli de rapporter des aberrations comme des baignoires situées à un mètre du plafond ou encore des toilettes plus que cachées sous un petit escalier... Décidé à combattre les abus en matière de construction, ce héros urbain, propose un manuel du « savoir-construire ». Un ouvrage intégrant cadre légal et parti pris esthétique. Une salutaire décision à une époque où tout espace vacant peut se retrouver, *illico-presto*, transformé en appartement ou en chambre loués à des prix défiant l'honnêteté.

PATRIMOINE

Cinéma : des archives retrouvées

Décision prise de mettre de l'ordre dans les rayons des archives, et resurgit un passé presque oublié, celui d'un cinéma vieux de cent ans. Trente bobines, parmi les plus rares, ont été découvertes au Musée suisse de l'appareil photographique de Vevey. De ces films, quinze datent de la première diffusion générale du cinéma : en Suisse comme partout en Europe, c'était en

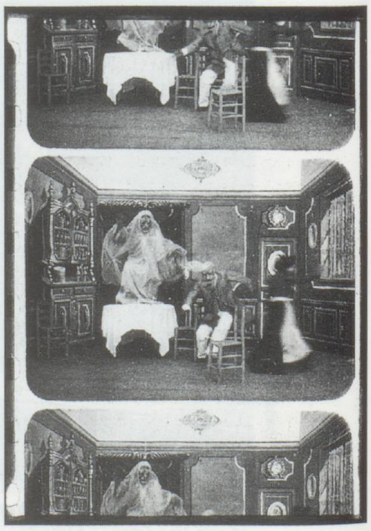

Repas fantastique de Georges Méliès, France 1900

1896. Ils portent désormais le nom de l'appareil de fabrication avec lequel ils furent réalisés et projetés. C'est le fonds Joly-Normandin.
Ce dernier comprend, entre autres, deux films, « un débarquement du Major-Davel à Ouchy » et « défilé du bataillon 8 devant la caserne de la Pontaise » qui ont fait partie des premières projections cinématographiques présentées à Lausanne et à Vevey en octobre 1896 !
L'autre ensemble de quinze films, formé d'œuvres des plus grands producteurs français de l'époque dont le génial Méliès, a été baptisé Fonds Ballissat.

EMPLOI

Salaire en Suisse : baisse de 30% en dix ans

Selon Walter Wittman, professeur en économie publique à l'Université de Fribourg, les salaires, en Suisse, devraient baisser de 30% ces dix prochaines années.
Walter Wittman précise que la Confédération n'a pas une politique salariale concurrentielle : « Les entreprises ont repoussé aussi longtemps que possible le moment de toucher aux salaires », a t-il déclaré. Et de rappeler l'exemple américain où les salaires ont chuté de 45% entre 1980 et 1996. Cette prévision de baisse est qualifiée « d'apocalyptique » par le directeur de l'Union patronale suisse, Peter Hasler. Le patron des patrons, cependant, juge qu'il n'appartient pas aux entreprises de savoir si les salaires sont suffisants ou excessifs.
Politiques des salaires et politique sociale doivent, selon lui, être strictement séparées. C'est à l'État de venir en aide à ceux dont les revenus sont trop faibles, « quitte à financer les dépenses supplémentaires avec la TVA », a-t-il ajouté.

SOCIÉTÉ

Fonds juifs : trois fiduciaires mandatées par la commission Volcker

La commission d'enquête judéo-suisse, présidée par l'ancien patron de la réserve fédérale américaine Paul Volcker, a chargé trois sociétés fiduciaires, Arthur Andersen, KPMG Peat Marvick et Price Waterhouse, de procéder à des recherches sur les fonds déposés dans les banques suisses par les victimes du régime nazi.
Dans un premier temps les trois sociétés doivent préparer un projet de recherches. L'enquête proprement dite débutera l'été prochain et devrait durer une année. Le mandat qui leur a été confié porte sur l'examen des activités des banques suisses avant, pendant et immédiatement après la fin de la Deuxième guerre mondiale.
Pour sa part la Fédération suisse des communautés israélites, a réaffirmé mi-novembre que « ce n'est pas, bien sûr, l'aspect matériel qui prévaut, mais plutôt la recherche urgente et exhaustive de la vérité » et souhaite d'autre part que les biens ayant appartenu aux victimes de la Shoah et qui demeurent sans propriétaires aux yeux des banques, soient « immédiatement transférés à une institution neutre pour être attribués à un objectif qui reste à déterminer par les organisations juives ».

POLITIQUE FÉDÉRALE

La révision de la constitution est en marche

Amorcée voilà trente et un ans avec les motions Obrecht et Dürrenmatt, la volonté de réformer la constitution fédérale atteint le stade d'une proposition formelle du Conseil fédéral. Les Chambres devraient l'adopter d'ici 1998, année du cent cinquantième anniversaire de l'État fédéral. C'est une révision fractionnée dans le temps et dans la matière qui sera présentée aux Suisses. Trois volets séparés seront soumis au Parlement puis au peuple : la mise à jour de la constitution, la réforme de la justice et la réforme des droits populaires. La mise à jour doit permettre de proposer au pays un texte « clair, ordonnée et lisible ». Certains éléments de la Constitution sont obsolètes voir inutiles. Le chapitre des droits populaires, qui d'ores et déjà est critiqué par l'Union démocratique du centre et le Parti socialiste, étend le champ du droit de regard populaire mais en contrepartie propose une augmentation du nombre de signatures requises pour les initiatives populaires - de 50 000 à 100 000 pour le référendum et à 150 000 pour l'initiative constitutionnelle, la limite demeurant à 100 000 pour l'initiative populaire générale -. Concernant le volet de la réforme de la justice, par ailleurs moins controversé, la révision escompte améliorer le fonctionnement du Tribunal fédéral. Il en restreint l'accès tout en confiant certaines procédures aux instances préalables. Elle apporte, d'autre part, une nouvelle protection juridique du citoyen par la mise en place d'une juridiction constitutionnelle permettant au Tribunal Fédéral de déterminer si une loi ou un arrêté de portée générale violent les droits constitutionnels ou le droit international.

SCIENCE

Les insectes au devant de la scène

Ce n'est pas le film *Microcosmos,* mais une étude très sérieuse de chercheurs lausannois sur les fourmis. Ces amazones, lors de la période de reproduction, se rendent coupable de fratricide en tuant volontairement plus de la moitié des mâles du nid pour favoriser le développement des femelles. Un comportement observé par Laurent Keller, professeur en écologie à l'Université de Lausanne, et

son équipe, qui a permis de démontrer la théorie générale de l'évolution des êtres vivants établie dans les années 60 par l'Anglais William Hamilton. Ce dernier énonce que tous les organismes vivants cherchent à maximiser la transmission à la génération suivante de la copie identique de leurs propres gènes. Dans ce but les individus vont favoriser le développement de ceux qui leur sont le plus apparentés génétiquement. C'est ce que les chercheurs lausannois ont prouvé avec une expérience, effectuée durant trois ans sur des colonies de fourmis en Finlande. Ils expliquent, ainsi, qu'une femelle issue d'un œuf fécondé, ce qui n'est pas le cas du mâle, partage un patrimoine génétique provenant à la fois de son père et de sa mère alors que son frère n'a reçu que le message génétique de sa mère. La fourmi sera donc génétiquement plus proche de sa soeur. Cette étude passionnante est publiée en détail dans la revue *Science* de la quatrième semaine de novembre.

JUSTICE

Lutte contre la corruption

Deux affaires ont déclenché la lutte contre la corruption : celle de Raphaël Huber, l'ancien chef des patentes de l'administration cantonale zurichoise et celle de l'Union suisse du commerce du fromage, où un importateur italien est accusé d'avoir versé 350 000 francs de cadeaux à un membre de la direction de l'Union. Sans être au niveau de pays tels que l'Allemagne, l'Italie ou encore la France, la Suisse n'échappe plus à cette gangrène. C'est pourquoi le chef du Département fédéral de justice et police Arnold Koller a chargé la commission von Däniken de recenser les lacunes pénales et législatives existantes afin d'élaborer un ensemble de mesures préventives et répressives. Notamment, les experts recommandent de lister les postes à risques et de mieux contrôler la probité des personnes amenées à les occuper ainsi que de renforcer le Code pénal suisse en instaurant des peines pouvant aller jusqu'à cinq ans de réclusion et en prolongeant les durées de prescription. Le projet des experts vise à rendre toute pratique de corruption active ou passive illégale.

ÉCONOMIE

Un nouveau président à la SMH

Le fondateur du Forum économique de Davos Klaus Schwab a été nommé en octobre vice-président de la Société suisse de microélectronique et d'horlogerie (SMH), par le conseil d'administration du groupe horloger suisse. Professeur à la Faculté des sciences économiques et sociales de l'Université de Genève, il n'en délaissera pas pour autant ses obligations académiques, ni celles qu'il remplit à la tête du Forum. Son rôle à la SMH devrait s'orienter vers l'élaboration de la stratégie future de l'entreprise. Un avenir qui passera certainement par la « Smart » selon Klaus Schwab qui précise dans le Journal de Genève que « la Smart reste l'élément principal de la stratégie de la SMH ». La nouvelle petite voiture que Swatch et Mercedes produiront en commun devrait être disponible sur le marché en 1998.

Le malaise des restructurations

De 200 manifestants lors de la première marche contre la fermeture de Cardinal, ce sont plus tard près de 10.000 personnes qui ont protesté contre le libéralisme à tout va. « Ras le bol » des restructurations et autres rationalisations qui passent par la fermeture de viviers d'emplois.

Le cas de Cardinal pourrait faire école. « Rarement un fiasco économique aura été pareillement emblématique d'un management défaillant (...) et d'une stratégie aussi désuète que celle des barons de Rheinfelden », relève l'hebdomadaire suisse « L'hebdo ». C'est le brasseur suisse mais aussi l'ensemble des secteurs qui est touché par une reconsidération du management afin d'éviter de telles emballées... Le peuple suisse en descendant dans la rue mais aussi par son vote contre la révision de la loi sur le travail a montré son mécontentement.

AGRICULTURE

Paiements directs en hausse

La Confédération, suivant une politique générale de croissance des paiements directs, a mis davantage l'accent sur ces derniers pour 1997. Une orientation qu'avait prise la nouvelle politique agricole dès 1990. Depuis cette date, ce type de subvention a plus que triplé. Inversement les coûts de placement (garantie des prix et de l'écoulement) ont légèrement diminués.

Paiements directs en faveur de la paysannerie

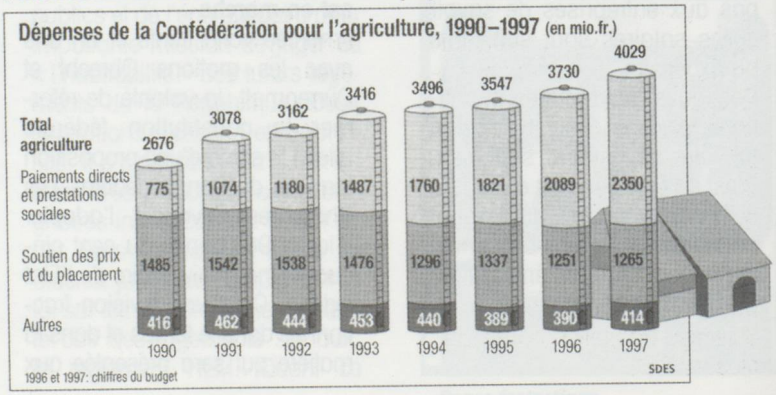

En Bref

Nestlé s'offre un lifting pour ses 40 ans

La multinationale agro-alimentaire de Vevey s'apprête à investir plus de 130 millions de francs suisses afin de restaurer son siège social. Dès l'été prochain, et pour trois ans, la société amorcera la plus ambitieuse des restaurations d'immeubles contemporains que la Suisse ait connues. Une bonne nouvelle pour la ville avec laquelle la firme vient de signer un nouveau bail.

Coup de pouce à l'économie

Le Département fédéral de l'économie publique a décidé de libérer jusqu'à la fin de l'année 1998 les réserves de crise des entreprises déposées sur des comptes bloqués, soit des possibilités d'investissement qui s'élèvent à 340 millions de francs suisses.

Crédit pour l'Exposition nationale

La commission du Conseil national a adopté un crédit de 130 millions de francs suisses. Elle pose cependant une contrainte aux organisateurs : planifier et réaliser la manifestation dans des conditions respectueuses de l'environnement.

Les écoliers suisses ont la bosse des maths.

Une étude internationale sur le niveau des élèves en sciences menée dans 28 pays dont la Suisse et présentée mercredi 21 novembre à Boston (USA) a donné la huitième place en mathématiques aux écoliers suisses. Ils arrivent, ainsi, derrière Singapour, la Corée, le Japon, Hongkong, la Belgique flamande, la République tchèque et la Slovaquie. La Confédération précède la plupart des autres pays d'Europe et les États-Unis qui se placent, quant à eux, en 21e position. En revanche, les jeunes suisses montrent de moins bonnes dispositions en Sciences naturelles où ils sont classés 18e.

Écoles polytechniques : deux nouveaux centres de recherche

Le Conseil des Écoles polytechniques fédérales (EPF) veut améliorer l'apport de ses Écoles et instituts au développement durable. Pour ce faire, il entend créer deux nouveaux centres de recherche, le premier dans le domaine de l'énergie, le second dans celui des risques naturels.

Balance commerciale excédentaire

Le solde actif de la balance commerciale du pays s'est amélioré en octobre. La croissance réelle a été plus forte à l'exportation qu'à l'importation et a dépassé les chiffres d'octobre 1995. La Suisse a exporté en octobre 1996 pour 8 698,9 millions de francs suisses de marchandises contre 8 450,7 millions de francs suisses d'importations.

Deux nouveaux présidents pour les Chambres fédérales

La démocrate-chrétienne Lucernoise Judith Stamm a été élue présidente du Conseil national, avec 142 voix sur 162 bulletins valables. Elle prend ainsi le relais du libéral vaudois Jean-François Leuba et, à 62 ans, devient la quatrième femme à accéder à cette haute charge. Quant au Conseil des États, c'est le Valaisan Édouard Delalay, également PDC, qui en reprendra la tête.

Le Tunnel du Gothard d'abord

Par 7 voix contre 5, la commission des transports du Conseil des États donne la priorité absolue à la construction du tunnel de base du Gothard et renvoie le percement éventuel du Lötschberg à plus tard. Ce faisant, la commission rejette la proposition du Conseil fédéral qui optait pour la construction simultanée des deux transversales ferroviaires.

CFF : Le langage des plantes

Le personnel des Chemins de Fer Fédéraux (CFF) a choisi la « grève douce » pour protester contre les mesures d'économie touchant leur salaire. Les syndicalistes ont offert à leur patron et à la direction, début décembre, des cactus !
Un présent qui n'a pas été trop mal reçu par les responsables des CFF mais qui n'en demeure pas moins un symbole des relations épineuses entre la régie et ses employés.

La récession s'installe

Le Produit intérieur brut (PIB) suisse a subi un nouveau recul de 0,7% entre le 2e et le 3e trimestre 1996, selon l'Office fédéral des questions conjoncturelles.
Il s'agit de la septième baisse consécutive, le PIB du 3e trimestre 1996 étant également inférieur à celui de la période correspondante en 1995.

Vache folle... toujours

Le gouvernement des Pays-Bas a décidé d'interdire toutes les importations de bovins en provenance de Suisse. Cette interdiction fait suite à un afflux massif de viande bovine helvétique sur le marché batave, alors que d'autres pays européens lui avaient déjà fermé leurs frontières (Allemagne, Autriche, Italie, France). Ces mesures unilatérales sont jugées illégales par la Commission européenne.

Autoroutes : l'Autriche adopte la vignette

Comme en Suisse, les automobilistes désireux d'emprunter les autoroutes autrichiennes devront arborer une vignette.
Le laisser-passer annuel coûte environ 270 francs français, mais il existe deux versions pour de courtes durées : deux mois, à 80 francs, ou dix jours pour 35 francs. A titre de comparaison, la vignette autoroutière suisse coûte 160 francs français pour l'année.